d'autres occupations; les parties trouveront en eux des conseils et des défenseurs éclairés; ils partageront avec les juges l'avantage de n'être pas distraits de leurs études et de leurs travaux par d'importunes réquisitions : ce qui sans doute déterminera quantité d'hommes laborieux à rechercher les places de suppléans; enfin ils auront le mérite des services rendus pour premier titre de recommandation, lorsqu'il vaquera des places de juges.

Ceux-ci seuls auront un traitement fixe; il sera possible, à la paix, de le rendre meilleur : jusqu'à cette époque, il vaut mieux promettre peu pour être en état de tenir ce qu'on aura promis.

La suite demain.

N. B. Dans la séance du 23 du tribunat, la discussion a été ouverte sur le projet de loi relatif au jugement des prises maritimes. Legier et Savoy-Rollin ont attaqué le projet; Perrée (de Granville) et Ludot l'ont défendu. Le tribunat a voté l'adoption de ce projet à la majorité de 45 voix contre 31.

Le tribunat a aussi voté l'adoption, mais sans aucune discussion, du projet de loi qui attribue les fonctions du ministere public près les tribunaux correctionnels, aux commissaires de police, et aux adjoints de maire, dans les communes où il n'y a pas de commissaires de police.

On a ouvert la discussion sur le projet de loi relatif aux rentes foncieres et à l'aliénation de celles qui appartiennent à la république. Curée a attaqué ce projet; Gary l'a défendu. La suite de la discussion a été ajournée à demain.

Le corps-législatif a procédé à un premier scrutin d'élection d'un candidat au sénat-conservateur. Personne n'a réuni la majorité des suffrages.

Le projet de loi relatif aux contributions de l'an 9, a été adopté à une majorité de 248 voix contre 19.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du 24 ventôse, an 8.

Le sénat, délibérant sur la communication qui lui a été faite, au nom du premier consul, par l'un des conseillers-d'état, de la proclamation des consuls aux français et des arrêtés en date du 15 de ce mois, arrête qu'il transmettra aux consuls de la république, au corps-législatif et au tribunat, le message dont la teneur suit :

Le sénat-conservateur, dépositaire de la constitution, trouve avec satisfaction un nouvel hommage pour elle dans des dispositions nécessaires à l'affermir.

En s'empressant de proclamer son vœu, il est assuré de suivre le mouvement généreux de tous les français; il s'associe à l'esprit public et aux mesures du gouvernement : et ce concert entre tous les grands pouvoirs donnera aux ennemis de la république la mesure de toute sa puissance.

Le sénat-conservateur, en partageant les intentions pacifiques du gouvernement, s'unit aux sentimens du corps-législatif et du tribunat, soit pour voir une paix honorable prévenir la victoire, soit pour voir la victoire commander glorieusement la paix.

Collationné à l'original par nous président et secrétaires du sénat-conservateur, le 24 ventôse, an 8 de la république.

Signé, Sieyes, *président;*
Roger-Ducos, R. G. E. H. Lacepede, *secrétaires.*

Extrait des journaux du 25 ventôse.

L'Ami des Lois. — *Dublin*, 15 *ventôse.* Napper-Tandy et Morris ont comparu à la cour de King's-benck; ils ont prétendu qu'ayant été arrêtés avant l'expiration du terme qui leur était donné pour se rendre au lieu de leur déportation, on ne peut leur en faire un reproche. — Article sur l'usage des proclamations, qu'a introduit parmi nous la révolution, et que nos ennemis ont imité. Cette méthode qui admet le peuple et le soldat à raisonner sur les motifs de l'autorité qui lui commande, est une nouveauté utile pour les gouvernemens libres; mais elle pourrait être dangereuse pour ceux qui veulent que le peuple ne soit qu'une machine obéissante. Les rois nous épargnent la peine de révolutionner l'Europe; eux-mêmes ont donné l'impulsion, nous n'avons plus qu'à laisser faire. — Le journaliste croit pouvoir assurer que les bâtimens qu'arme l'Angleterre pour transporter les russes de Guernesey, ne sont ni pour la France, ni pour la Hollande. Ils doivent aller dans la Baltique; on ignore quel sera le but de ce voyage.

Journal des Défenseurs de la patrie. — Article extrait de la Gazette de Pétersbourg, où l'on voit que, malgré le rappel des troupes russes qui étaient en Allemagne, Paul Ier n'a point abandonné ses projets contre la France. Il importe peu, ajoute-t-on, que ses armes soient employées sur le Rhin ou sur l'Océan, pourvu que le grand but se remplisse. — Lettre sur la fille invisible, et passage de l'Encyclopédie qui explique comment on a pu produire ce curieux effet. — Article sur la circulation, sur le crédit public, sur la sécurité et la propriété; l'auteur y regrette la faculté enlevée au pere de famille de disposer de ses biens; il assure que, quoiqu'en puissent dire les philosophes, on pleure moins la perte d'un principe que d'un petit écu; les peuples craignent d'être esclaves, mais ils craignent bien plus encore d'être pauvres.

Journal des Hommes-Libres. — Le cit. Hertsog, célebre négociant de Bordeaux, pere de onze enfans, s'est noyé à la suite d'une faillite qui ne pouvait être attribuée qu'à ses malheurs. — Lettre du législateur Blanc, qui se plaint de la maniere inexacte dont sont racontés, dans le Journal des Hommes-Libres, des faits arrivés à Embrun, le 16 ventôse. Il observe que c'est sur le dévouement connu et souvent prouvé de cette commune, qu'on doit juger les administrateurs, et non "sur le mensonge de quelqu'un de ceux qui auront besoin que, dans la décision de cette affaire, on use à leur égard de beaucoup d'indulgence."

Journal du Commerce. — La douane de Londres vient d'être brûlée. Des marchandises évaluées 500,000 livres sterling y ont été la proie des flammes.

Le Bien-Informé. — Lettres de la reine de Sardaigne aux habitans de Mondovi : elle les remercie de l'intérêt avec lequel ils ont appris son arrivée en terre ferme, et fait des vœux pour que la tranquillité se rétablisse enfin dans leur pays. — *Plaisance*, 22 *février.* Le siége de Gavi se continue avec activité. (On a lu dans d'autres feuilles que le fort de Gavi n'était ni bloqué ni assiégé.) — Il est arrivé à Parme un convoi considérable de grains destinés pour le Piémont. — Les hussards de Baver, et les chasseurs de Titow, qui fesaient partie du corps de Condé, sont partis pour la Russie. — *Nice*, 16 *ventôse.* L'épidémie a beaucoup diminué. — Au village des Fosses, dans le département de l'Allier, neuf brigands ont pillé la maison du citoyen Mangenest, membre du corps-législatif; ils ont annoncé qu'ils reviendraient, et qu'ils voulaient avoir sa tête et celle de ses collégues. — Le citoyen P. Ribaud, consul de France à Messine, est détenu prisonnier dans un cachot par le roi de Naples. On lui fait expier le crime de n'avoir pas trahi son devoir et son pays.

Jurnal de Paris. — On a la certitude que les bâtimens qui s'équipent dans les ports d'Angleterre, sont destinés à ramener chez eux les russes qui sont à Jersey et Guernesey.

La Clef du Cabinet. — On publie un mémoire de l'ex-directeur Moschati. Il y prouve que l'empereur ayant consenti et reconnu l'indépendance de la république cisalpine, on ne peut traiter comme sujets rebelles ceux qui ont rempli des emplois publics dans cet état. — *Paris.* Il a dû y avoir, le 18 ventôse, un bal à Nantes au profit des pauvres. — Une lettre de Zurich annonce l'arrivée à Bâle de 100,000 habits et d'autant de paires de souliers.

Gazette de France. — Réflexions sur le prix proposé par la société des sciences et arts de Châlons à celui qui résoudra le mieux cette question : "quels sont les moyens de nationaliser les spectacles, en les rendant utiles aux mœurs ?" L'auteur prétend que cette question se réduit à celle-ci : "comment s'y prendre pour envoyer s'instruire au théâtre, des hommes qui n'y vont même plus s'amuser, et qui preferent une table de bouillote, un bal, aux plus belles conceptions dramatiques." — Au sujet de l'imputation faite par le duc de Wirtemberg à la cour de Berlin d'avoir favorisé la révolte des wirtembourgeois, le journaliste s'écrie : "oh! les bonnes gens que les souverains qui jouent à la révolution!"

Le Citoyen Français. — *Londres.* On parle d'une invasion des troupes russes dans les départemens du nord de la Tartarie chinoise. — Le citoyen Viotti est rentré, dit-on, en grace auprès de notre gouvernement, et l'on espere le revoir bientôt à Londres. — *Bruxelles*, 21 *ventôse.* Des lettres de Flessingue annoncent que dans toute la Zélande on a mis en réquisition des pionniers pour travailler aux ouvrages de défense. Les vaisseaux anglais paraissent en plus grand nombre aux embouchures de l'Escaut. On croit qu'ils ont pour but d'empêcher que les bâtimens hollandais qui sont dans cette riviere, n'en sortent pour aller dans le Texel, se joindre à ceux qui y sont restés. Ce qui formerait encore une flotte respectable. — *Aix.* Le courrier de Nice a été dévalisé par quinze brigands aux portes de notre ville, au moment où son escorte venait de le quitter, lui disant qu'il n'avait désormais rien à craindre. — *Cervon (Nievre) 13 ventôse.* L'administration municipale a dénoncé à l'accusateur public le président de l'administration de l'Orme, qui, conjointement avec un commissaire du gouvernement et deux gendarmes, s'est permis de faire une visite domiciliaire, à force armée, sans justifier d'aucun ordre. — On a remarqué à la foire de Dijon que les soieries et taffetas s'étaient vendus à des prix élevés.

Journal des Débats. — *Berlin*, 4 *mars.* Le secrétaire de la légation espagnole est ici. Il avait, en effet, été arrêté avec le neveu de M. Azzara à Hoescht, premier poste autrichien, où ils passerent en sortant de France. Mais, l'un et l'autre, après avoir reçu des passeports du général, ont continué leur route, l'un pour Berlin, l'autre pour Vienne. — La légation de France est très-bien accueillie ici. L'ambassadeur reçoit du roi beaucoup de témoignages de bienveillance. La France paraît pouvoir toujours compter sur les bonnes dispositions de ce prince. La paix de l'Ouest a donné une grande idée de la force du gouverneemnt français. — Paul Ier a ordonné qu'on ramenât sur le continent les troupes qui sont à Jersey et Guernesey; on croit qu'il ne se pressera pas de négocier, mais qu'il profitera des occasions qui se présenteront. — Quoi qu'on en ait pu dire dans la discussion du parlement d'Angleterre, il est certain que l'Autriche a refusé tout subside pour pouvoir à son gré disposer de ses forces. — Il regne une maladie contagieuse dans le sérail de Constantinople, 70 femmes sont mortes dans le harem en quinze jours. — *Feuilleton.* Ingénieuse et piquante analyse de la piece d'*Epicure*, représentée au théâtre Feydeau. — *Ephémérides*, 16 mars 1778, premiere représentation d'*Irene*, derniere tragédie de Voltaire; 1792, assassinat de Gustave III, roi de Suede.

Le Publiciste. On va établir à Anvers une école de navigation sous la direction du citoyen Monge, membre de l'institut. Les feuilles allemandes assurent que c'est à titre d'emprunt et non de subsides, que l'Autriche a reçu des fonds de l'Angleterre. — Le bruit répandu d'hotilités commencées entre la Prusse et la Russie, n'a pas plus de vérité que de vraisemblance.

Bourse du 25 ventôse. — Effets commerçables.

Effets publics.

Rente provisoire	13 fr. 13 c.
Tiers consolidé	22 fr. 75 c.
Bons deux tiers	1 fr. 35 c.
Bons d'arrérage	89 fr. 25 c.
Bons pour l'an 8	77 fr. 15 c.

SPECTACLES.

Théatre de la Republique et des Arts. Dem. *Iphigénie en Aulide*, et le ballet de *Télémaque.*

Le 29, *Bal masqué.*

Il commencera à minuit. — L'ouverture des bureaux se fera à 11 heures.

Prix du billet d'entrée, 6 francs.

Théatre de la rue Feydeau. Aujourd'hui *Lodoïska*, opéra en 3 actes.

Théatre du Vaudeville. Auj. *la Matrone; Arioste gouverneur*, et *Dans quel siecle sommes-nous?*

Théatre de la Cité-Variétés. — *Pantomimes.* Incessamment *C'est le Diable* ou *la Bohémienne.*

Théatre des jeunes éleves, rue de Thionville. Auj. la 2e repr. de *la Lanterne magique; l'Armoire; Annette et Basile*, et *la Gasconnade.*

Théatre du Marais, rue Culture-Catherine. Auj. *relâche.*

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18. Le prix est de 25 francs pour trois mois, 50 francs pour six mois, et 100 francs pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres et l'argent, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce journal, rue des Poitevins, n° 18. Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renferment des valeurs, et adresser tout ce qui concerne la rédaction de la feuille, au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie du cit. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.